



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5020050

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 28/01/2025 11H21 C:000032 I:32098
V/REF : 995639
V/Email reçu le Mardi 28/01/2025 a 11H21

SEMCODA
AGENCE BRESSE DOMBES
28 RUE DE LA GRENOUILLERE
CS 81050
01000 BOURG EN BRESSE

IMMEUBLE : ROUTE DE CURCIAT
30 ROUTE DE CURCIAT
01560 ST TRIVIER DE COURTES

Feillens, le 03 Février 2025

Référence Marché: M_230760001-1

LOCALISATION : 30 ROUTE DE CURCIAT - ST TRIVER DE COURTES - MR MASSION - 0633415949
ETG 1 - LOGT 2014

MOTIF : INTERVENIR POUR DEBOUCHAGE WC (BIEN NOTÉ CAUSE DU BOUCHON)
PL00001 - PL00043

Donneur d'ordre : Mme I. FREDT-LANCIOLI

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule spécialisé équipé
d'une pompe haute pression.

LE 29 JANVIER 2025
DEBOUCHAGE HP SUR 15M DEPUIS LE BRAS DE COLONNE WC. BOUCHON CAUSÉ PAR DU
BOUCHON CAUSÉ PAR DU TARTRE.
PARTIE COMMUNE.
ÉCOULEMENT RENDU SANS GARANTIE DE RÉSULTAT CAR PLAQUES DE TARTRE QUI CE
DÉCOLLE.
CONTRÔLE CAMÉRA SUR 16M
PREVOIR 2 PERSONNE POUR LE CURAGE

LE 30 JANVIER 2025
OUVERTURE DE LA TRAINASSE SITUE DANS LES FAUX PLAFONDS
CURAGE HAUTE PRESSION SUR ENVIRON 25M AU TOTAL
BOUCHON CAUSE PAR DU TARTRE EN PARTIE COMMUNE
CONTROLE CAMERA SUR 35 M

OBSERVATIONS : MP LCOMPTER Email envoyé le 31/01/25 a 17H50 Mme I. FREDT-LANCIOLI

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un véhicule spécialisé débouchage (hydraulique, électromécanique,
mécanique).
Localisation de l'obstruction, recherche du sens d'écoulement du réseau.
Débouchage par procédé hydraulique a haute pression, électromécanique, mécanique
Vérification du bon écoulement du réseau.



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5020050

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Une intervention de débouchage ne peut en aucun cas être assimilée à un curage de canalisation (remise au diamètre initial de la totalité de la canalisation). Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.

Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction.

Dans le cas contraire, ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions de débouchage que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et y remédier si le client nous en donne l'ordre par un curage (remise au diamètre) ou une réparation de la canalisation (si nécessaire).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
3,50	CU0001-H(s)curage >1er tampon collecteur	1	121,50	425,25
3,50	CU0001-H(s)curage >1er tampon collecteur	2	121,50	425,25
TOTAL H.T.				850,50
T.V.A. a 10,00%				85,05
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>935,55</u>

Valeur en votre règlement au 31 Mars 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN



Bon de Commande

N° : 995639 du 27/01/2025

Pr.

SEMCODA

AGENCE DE BOURG EN BRESSE

28, rue de la Grenouillère

CS 81050

01010 BOURG EN BRESSE CEDEX

Tel:04.74.22.83.27

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENS

Immeuble collectif ☒

Individuel ☐

- 2 ans ☐

Non Conventionné ☐

Fournitures seules ☐

Travaux dits urgents ☐

Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Lieu d'intervention

Référence : 544126-FS2497

Téléphone : 03.85.20.30.60

Mail: bourgogne@servimo.fr

MR MASSION Aurélien

30 ROUTE DE CURCIAT

01560 ST TRIVIER DE COURTES

Référence de la Demande

N°: 802 652 du 22/01/2025

Téléphone : 06.33.41.59.49

THCPLOPP Txv hors contra Plomberie

Partie privat.

1

04359-00001-00002-00014 H / Type 2 / 01

Etage : 01

01-EE-2224-ENT-61563100

Date entrée: 10/11/2017

Marché : M - 230717001-1

Délai

Date limite exécution : 11/02/2025

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
PL00001 Forfait de déplacement	1,00	46,37	46,37	4,64	51,01
PL00043 Débouchage Toilettes voir meme problème chez voisins mr deguines (sorti : clé à la gence de bourg)	1,00	82,44	82,44	8,24	90,68
engagement signé <i>nous envoyer le compte rendu</i>					
Total H.T.					128,81
Total TVA					12,88
Total TTC					141,69

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par FRADET LANCIOLI Isabelle le 27/01/2025

Visa pour bonne exécution

(Nom, Prénom, Date et Signature)

Le Responsable
Nom et Signature

Le Responsable d'Agence

Romuald RICHONNIER

Christelle LABALME

Chargée de Maintenance

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE BOURG EN BRESSE

EDN5



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE BOURG EN BRESSE 28, rue de la Grenouillère CS 81050 01010 BOURG EN BRESSE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **30 ROUTE DE CURCIAT 01560 ST TRIVIER DE COURTES**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **BOURG EN BRESSE**

le **28/01/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 995639